



Villeréal, lundi 21 juin 2021,

L'Association Bien Vivre à Villeréal (BVAV) est constituée de bénévoles de tous âges et horizons socio-professionnels, habitants de Villeréal, de la CCBHAP, des communes alentour, fidèles visiteurs..., tous soucieux de préserver la qualité de vie et la vitalité d'un village riche de son patrimoine et de ses paysages. Dans cette optique, elle interpelle ce jour l'équipe du Conseil Municipal de Villeréal sur les accès et aménagements de la bastide. L'association BVAV :

#### **I. Considérant notamment :**

Les spécificités de la bastide de Villeréal, le long de la rivière du Dropt, desservie par des routes en étoiles qui convergent vers le bourg centre ;

Les principaux axes du PLUI de la CCBHAP ;

L'orientation stratégique de développement économique et touristique de Villeréal et de sa communauté des communes ;

Les principaux axes des politiques de transition écologique et solidaire, et de sécurité routière relatifs au développement des transports non-polluants et aménagements de voiries ;

l'augmentation du trafic routier qui sera induite par l'installation d'une unité de méthanisation.

#### **II. Souhaite porter ce jour à l'appréciation du Conseil Municipal les constats suivants :**

##### 1/ Axe Villeréal/Rives – D207

Cet axe dessert notamment des équipements publics (école maternelle, périscolaire, infrastructure de sport et loisirs) ; un pôle d'activités et hébergements touristiques (Hippodrome, Complexe de vacances du lac, Camping Château de Fonrives, gîtes...) ; une entreprise de fourniture de matériaux de construction ; des espaces résidentiels. Elle est très fréquentée, en provenance et vers Issigeac/Bergerac, son aéroport...

Cet axe est emprunté tout au long de l'année par des riverains, notamment des familles avec enfants en bas âge et personnes âgées, pour rejoindre le village.

De plus, durant l'été, nous constatons un flux important de vacanciers se déplaçant à pied entre le bourg (et ses diverses animations) et les complexes touristiques du Lac et de Rives.

Or, avec le flux continu de voitures et camions circulant sur cet axe stratégique de notre bourg en étoile, et l'absence de voie à destination des piétons et vélos, cet axe comporte des risques sécuritaires évidents et

constatés quotidiennement par les habitants.  
De plus, le passage du Dropt y est plus que problématique.

## 2/ Axe Villeréal/Monpazier – D104

### Éléments de contexte :

En 2017, un article du Journal de Villeréal n° 76 relève : «Après plusieurs plaintes et une pétition des riverains qui se plaignaient de la circulation et de la vitesse excessive des véhicules venant de St Martin de Villeréal et sur le Tour de Ville, le service des routes du département a effectué des relevés (...) Sur la D104, en arrivant ou en sortant de Villeréal, les chiffres sont nettement plus inquiétants : sur les 1700 véhicules contrôlés, plus de 70 % de véhicules légers dépassaient le seuil autorisé des 50 km/h. Or, compte tenu des vacances estivales, le nombre de poids lourds était plus faible que d'habitude. Pourtant, à l'approche du village, un sur deux dépassait aussi la vitesse autorisée.» Suite à ces constats, deux ralentisseurs ont été installés. Soulignons aussi que Villeréal a vu la suppression de sa gendarmerie en 2016. Le trafic routier aux abords du village n'est plus régulièrement contrôlé.

Comme vous le savez, l'installation d'un méthaniseur desservi principalement par la D104 a reçu l'avis favorable de la Mairie. Le porteur de projet précise le trafic routier qui sera généré par sa société (réunion de présentation du 7.10.2020) : "100 tonnes par jour en moyenne soit 4 trajets A/R - un maximum de 70 A/R par jour - 2 semaines - mi-avril/mi-mai, et au fil de l'eau."

Un projet de création de la station BioGNV et parking associé ne pourrait que surajouter une circulation importante de PL.

Or, aux abords du village, sur une section de plus de 2 km, la D 104 est étroite, particulièrement sinueuse et présente une moindre visibilité. Elle ne propose aucun espace sécurisé pour les usagers autres que les véhicules à moteur. Le croisement entre/avec des camions et autres machines agricoles nécessite une vigilance accrue (lorsqu'ils ne sont pas très problématiques du fait de la dimension de certains convois), les ralentissements y sont fréquents en direction du village, les vitesses pas toujours respectées.

Des riverains ont sollicité la Mairie et souhaitent légitimement recevoir une information détaillée quant au projet de création d'une nouvelle voie visant à raccorder le site à la D104, et non soumis à consultation publique.

## 3/ Point sur l'orientation stratégiques de Villeréal et de sa communauté des communes :

Les activités touristiques et résidentielles constituent une orientation stratégique essentielle à l'économie et l'emploi local, pour lesquelles sont d'ailleurs mobilisés de nombreux moyens d'accompagnement techniques et financiers des collectivités : aides aux entreprises, soutien aux structures associatives ou parapubliques (Office tourisme, ...).

Par exemple,

A l'échelle de la Communauté de communes Bastides en Haut-Agenais Périgord :

- Part des emplois tertiaires : 60%
- Part des emplois de la sphère présentielle (commerce, transports, hébergement, restauration) : 56,3%

A l'échelle de la commune de Villeréal :

- Part des emplois tertiaires : 68,9%
- Part des emplois de la sphère présentielle (commerce, transports, hébergement, restauration) : 74,6%.

Pour rappel, la part des emplois dans l'agriculture est de 5,3%.

Ceci témoigne du positionnement de Villeréal comme pôle de services / commerces de proximité, avec une orientation commerciale remarquable, bénéficiant notamment du chiffre d'affaires lié au tourisme et aux résidents secondaires.

## **II. Demande, en conséquence, au conseil municipal de la commune de Villeréal :**

1/ Si les aménagements de voiries visant à desservir le site du méthaniseur ont fait l'objet d'une étude des collectivités locales à visée préventive et/ou de programmation. Le cas échéant, demande sa communication aux citoyens de la commune ;

2/ Si cela n'a pas été effectué ou programmé, que soit mandatée et communiquée aux habitants dans les meilleurs délais, **une étude relative** à :

- la nature, la localisation précise, le coût pour le contribuable des aménagements envisagés pour la connexion de la voie publique D104 au site du méthaniseur de la SAS GENESTE BIOGAZ, et au projet de station service pour poids-lourds associé ;
- la compatibilité des ces aménagements avec l'évolution du trafic routier induit (en termes de nature et quantité de flux) ;
- l'impact de ces aménagements sur la qualité de l'environnement et compatibilité avec les orientations stratégiques du Villeréalais ;
- la compatibilité des ces aménagements avec les orientations du PLUI notamment relatives à :  
l'enjeu paysagers fort lié à la préservation du patrimoine historique de la Bastide de Villeréal et à la limitation des extensions urbaine, à la préservation des perspectives d'entrée depuis les RD ; à la structuration de l'armature territoriale du bourg et à la lecture des espaces ;  
la valorisation du territoire sans le dénaturer, en confortant et développant les économies locales ;  
la programmation de modes de déplacement alternatifs au tout-voiture ;  
la maîtrise et préservation de la consommation des sols ;  
la réglementation spécifiques des zones A.

## **3/ L'étude et la programmation :**

**du développement de voies piétonnières continues et la création de pistes cyclables** pour sécuriser l'accès au bourg et à ses activités, valoriser son environnement et ses paysages, développer les modes de déplacements non-polluants en provenance et vers :

- les pôles d'attractivité touristiques périphériques : hébergements, restaurants, sites patrimoniaux et paysagers remarquables, chemins de randonnées...
- les équipements publics et sportifs ;
- les espaces résidentiels ;

**d'autres types d'aménagements des voiries publiques susceptibles d'assurer la sécurité et accessibilité du village** tels que des voies de délestage, déviations, écluses... au regard des flux actuels et attendus.

Bien cordialement,  
Le Bureau.